



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUIN 2022

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAÏM, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC, Sabine LOPEZ, Christian PHILY, Serge RENIET, Anthony RICHAUD,

EXCUSES : Erik ROGER qui donne procuration à Elisabeth AUMAGY, Charlotte L'HERMITE qui donne procuration à Thibault DALLAPORTA, Isabelle DAUTRY qui donne procuration à Serge RENIET.

ABSENT :

SECRETAIRE : Nicolas ROBERTO

1. Exploitation de la terrasse du Château – fixation de la redevance – autorisation de signer la convention d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la terrasse du Château en vue de son exploitation par un tiers. Il rappelle que l'affaire avait été reportée lors de la dernière séance du conseil municipal afin de procéder aux vérifications nécessaires concernant la hauteur des garde-corps de la terrasse.

Il précise qu'après consultation de professionnels et de divers documents dont la norme NF P 01-012 concernant les règles de sécurité relatives aux dimensions des garde-corps et rampes d'escalier, la hauteur des garde-corps de la terrasse est conforme à la réglementation. Par ailleurs, considérant qu'il n'y a pas de changement de destination des lieux, et que la commune ne réalise pas de travaux, les mêmes règles de sécurité sont en vigueur.

Serge Reniet confirme son opposition à ce projet en l'état et demande au Maire si la commune sera responsable en cas de chute de la terrasse car il est certain que la hauteur du garde-corps est insuffisante, notamment d'un côté de la terrasse.

Le Maire lui demande d'apporter des précisions sur la norme dont il parle et précise que nous nous trouvons dans le cas d'un garde-corps épais de 60 cm et plus. Il indique qu'il manque 5 cm en bout de terrasse et qu'une solution sera trouvée pour arriver à la hauteur réglementaire avant l'ouverture de l'établissement. Une visite aura lieu la semaine prochaine dans le but de procéder aux vérifications nécessaires.

Serge Reniet indique qu'il ne donnera pas son accord pour l'exploitation de la terrasse avant d'avoir obtenu un accord officiel.

Nicolas Roberto indique que Serge Reniet avait soulevé la question de sécurité au dernier conseil municipal. Il fallait donc vérifier cet aspect du dossier avant de prendre une décision. Les recherches et vérifications ont été faites et démontrent que la norme est respectée donc il faut maintenant avancer dans ce projet.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le montant de la redevance proposée d'un montant de 500 € par mois charges comprises et sur le projet de convention qui sera signée avec le preneur.

Les élus décident à la majorité des votants (5 votes contre : Elisabeth AUMAGY, Erik ROGER, Serge RENIET, Anthony RICHAUD, Isabelle DAUTRY, 2 abstentions : Christian PHILY, Vincent BLANC),

de fixer la redevance pour l'exploitation de la terrasse du Château à 500 € par mois charges comprises et approuvent la convention d'occupation présentée en séance.

2. Exploitation de la terrasse du Château – choix du preneur.

Gilbert Elkaïm, 2^{ème} adjoint rappelle que 2 offres ont été réceptionnées pour l'exploitation de la terrasse du Château : le gérant du Domaine des Davids de Viens et le gérant de La Planche à Pain d'Oppedette.

Monsieur le Maire indique que le dossier présenté par le gérant de La planche à Pain présente moins de précisions que celui du présenté par le gérant du Domaine des Davids concernant l'exploitation de la terrasse.

Après débats et comparaison des 2 propositions, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer au vote pour choisir le preneur.

Les conseillers municipaux, décident à la majorité des votants de retenir la proposition du Domaine des Davids de Viens :

- 8 votes pour le Domaine des Davids : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAÏM, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Sabine LOPEZ, Charlotte L'HERMITE
- 1 vote pour La Planche à Pain : Christian PHILY
- 6 abstentions : Serge RENIET, Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC, Anthony RICHAUD, Erik ROGER, Isabelle DAUTRY

3. Droit de préemption urbain – avis du conseil municipal sur deux déclarations d'intention d'aliéner.

Monsieur le Maire informe les élus que deux déclarations d'intention d'aliéner (DIA) ont été reçues en mairie. La première pour la vente des parcelles cadastrées 038 B n° 34 et 39 situées au centre du hameau de Carniol (les 2 autres parcelles étant dans le secteur non constructible de la commune), la seconde pour la vente de la propriété cadastrée I n°35 située Rue du Clocher.

Il propose à l'assemblée de ne pas préempter sur ces deux biens car aucun projet communal n'est prévu sur ces secteurs.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter pour acquérir ces biens immobiliers.

4. Publicité et entrée en vigueur des actes – choix du mode de publicité.

Le Maire présente au conseil municipal l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 faisant de la dématérialisation le mode de publicité de droit commun des actes pris par le Maire et le conseil municipal (arrêtés, décisions, délibérations).

Il précise que par dérogation, l'article L 2131-1 du Code général des Collectivités Territoriales laisse aux communes de moins de 3 500 habitants le choix entre l'affichage, la publication papier ou la publication électronique de ces actes. Ces communes doivent délibérer avant le 1^{er} juillet 2022 pour faire leur choix.

Considérant que le serveur est en cours d'installation et que le système informatique n'est pas prêt pour procéder à la dématérialisation de ces actes, il propose de choisir le mode de publication papier pour le moment.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des votants (2 abstentions : Serge Reniet et Isabelle Dautry) de choisir la publication papier des actes.

5. Travaux d'entretien et de réparation du réseau d'eau potable – choix de l'entreprise.

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée la consultation réalisée pour les travaux d'entretien et de réparation du réseau d'eau potable. Il précise que seule l'entreprise MUS de Revest du Bion a répondu à l'avis d'appel public à la concurrence publié dans un journal local, et présente son offre de prix.

Les élus décident à l'unanimité d'accepter l'offre de l'entreprise MUS de Revest du Bion pour la réalisation de travaux d'entretien et de réparation du réseau d'eau potable.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de passer aux questions diverses.

- ✓ Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été effectuée concernant l'assurance multirisques de la commune qui arrive à échéance le 30 juin prochain et précise que 2 propositions ont été réceptionnées : la SMACL et GROUPAMA. La proposition de la SMACL a été signée pour un montant de 7 780 € au titre des délégations (le contrat du CCAS devra être voté par le conseil d'administration).
- ✓ Elisabeth Aumagy demande si des candidats se sont présentés pour la reprise du restaurant La Palette. Le Maire indique que plusieurs personnes ont demandé un dossier mais aucune proposition n'est parvenue en mairie à ce jour.
- ✓ Vincent Blanc demande des précisions sur les effectifs de l'école à la rentrée et l'éventuelle ouverture d'une 3^{ème} classe. Le Maire répond que 50 élèves sont inscrits à ce jour. Un courrier a été envoyé à l'Inspectrice d'académie pour solliciter l'ouverture de la 3^{ème} classe, une copie a été transmise au Sénateur Jean-Yves Roux.
La petite section de maternelle comptera 13 élèves, il faudra adapter l'équipe pédagogique (présence de deux ATSEM le matin au lieu d'une) et il y aura un impact sur le service de restauration (matériel à acquérir).
En cas d'ouverture de classe, c'est la salle actuelle de la garderie qui fera fonction de 3^{ème} classe, comme cela était le cas auparavant.
Elisabeth Aumagy demande si la commune a suffisamment de logements pour accueillir des nouvelles familles car l'éducation nationale prend en compte ce facteur pour décider de l'ouverture d'une classe supplémentaire. Est-ce qu'une projection des effectifs a été faite sur les années à venir. Le Maire répond par la négative pour la question des logements et indique qu'il est difficile de savoir si des personnes vont s'installer à Simiane. La seule donnée concrète étant les familles déjà installées et les enfants nés qui feront leur rentrée d'ici 3 ans.
Il précise que le travail sur l'organisation des services scolaires pour la rentrée se fait sur 2 classes pour ne pas être surpris par une décision de non ouverture de 3^{ème} classe.
En ce qui concerne la répartition des niveaux dans les classes, cela relève de la Directrice d'école, la question pourra être posée à l'occasion du prochain conseil d'école.
Elisabeth Aumagy demande si le maître remplaçant pour la classe de maternelle - CP a été nommé pour la rentrée. Le Maire répond qu'à sa connaissance, il y aura un seul remplaçant pour l'année scolaire mais il n'a pas reçu de précision autre.

La séance est levée à 21h37.

Fait à Simiane la Rotonde, le 21 juin 2022.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

